

24.11.
2023

Concarneau renforce sa lutte contre la pollution littorale avec de nouveaux bacs à marée

La Ville de Concarneau s'engage activement dans la préservation de son littoral en installant de nouveaux bacs à marée, en partenariat avec l'ESAT de Cornouaille. Ces bacs sont un moyen essentiel de sensibiliser la communauté locale et les visiteurs aux enjeux de la protection de notre environnement côtier.

Des bacs à marée pour préserver notre littoral

Les bacs à marée sont des points de collecte spécialement conçus pour accueillir les macrodéchets, en particulier les déchets plastiques, que les promeneurs ramassent sur les plages. Ils sont installés pendant la période hivernale pour répondre à une période de forte arrivée de déchets sur le littoral. Actuellement, six de ces bacs sont répartis le long du littoral concarnois depuis le début de novembre et resteront en place jusqu'à la fin du mois de mars.

Ces bacs sont destinés à collecter des déchets de plage, incitant les promeneurs à contribuer à la préservation de notre littoral. En plus du nettoyage manuel des plages, les équipes des services techniques municipaux sont responsables de collecter les déchets récupérés par la population, qu'il s'agisse de Concarinois locaux ou de visiteurs estivaux. Les bacs à marée permettent de rassembler tous les déchets emportés par les vents ou rejetés par la mer, notamment le verre, le plastique, la ferraille, les pneus, les emballages, ainsi que les filets et cordages. Cependant, il est important de noter que les bacs à marée ne doivent pas être utilisés pour les déchets ménagers, les animaux morts ou tout autre produit toxique.

Les lieux d'implantation des bacs à marée sont les suivants :

- Plage de Cornouaille
- Plage du Porzou
- Plage de la Belle-Étoile
- Plage du Large
- Plage des Bouchers
- Plage de Kermingham

L'importance des bacs à marée

Les bacs à marée ne sont pas des poubelles ordinaires, mais des points de collecte spécifiques pour les déchets marins. Ils servent d'indicateurs de l'état écologique de notre littoral. Les citoyens sont encouragés à ramasser les déchets marins qu'ils trouvent sur la plage au cours de leurs balades et à les déposer volontairement dans les bacs à marée.

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :
Direction de la communication
Bénédicte RAY-LE CORRE
02 98 50 39 04
benedicte.raylecorre@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville - BP 238
29182 CONCARNEAU
+ D'INFOS : www.concarneau.fr

Quels déchets peuvent être déposés dans les bacs à marée ?

Les bacs à marée sont conçus pour les déchets marins, ce qui inclut notamment le plastique, le verre, la ferraille, les pneus, les emballages, les filets et cordages. Il est essentiel de rappeler que les bacs à marée ne doivent pas être utilisés pour les déchets ménagers ni pour les animaux morts.

Seuls les déchets marins sont à déposer :



Les déchets non autorisés :



Pourquoi ces bacs sont-ils installés uniquement en hiver ?

La période hivernale correspond à une période de forte arrivée de déchets marins, en particulier entre février et mi-avril, due aux conditions météorologiques et aux tempêtes. De plus, il y a une augmentation des « incivilités » pendant la saison estivale, avec des déchets jetés dans les bacs à marée par des vacanciers moins familiers avec la démarche. Afin de garantir la fiabilité des données recueillies, à Concarneau, les bacs à marée sont retirés en avril pour éviter les dépôts sauvages estivaux.

Que deviennent les déchets déposés dans les bacs ?

Les déchets recueillis dans les bacs à marée sont vidés régulièrement par les services municipaux pour être déposés à la déchetterie ou incinérés selon le type de déchet ramassé.